

## Contester un avis de contravention?

## Par Tatol, le 13/07/2013 à 20:01

## Bonjour,

je viens de recevoir par voie postale un avis de contravention pour "excès de vitesse" radar dans un véhicule banalisé au bord de la route.

Vitesse mesurée : 64km/h Vitesse retenue : 59km/h Limitation vitesse : 50km/h

-----

**Date/Heure:** 01/06/2013 à 14h51 BD FREDERIC MISTRAL - RN7 .Direction : Montélimar vers Valence

.Loriol sur Drome - 26270

-----

.Appareil de contrôle homologué :

Mesta 210 - Mesta - 1312

.Date de dernière vérification : 04/10/2012

-----

## Mes questions:

- Le boulevard Fréderic Mistral commence avant l'entrée en agglomération, c'est à dire avec une vitesse limitée à 70km/h, puis traverse l'agglo avec une limitation à 50km/h bien sur. Mais sur l'avis de contravention, il n'y a aucune précision kilométrique pour situer le contrôle sur ce Bd.
- Autre point, Le Mesta 210 ne doit-il pas être combiné avec un autre équipement pour enregistrer la photo ou l'infraction ?

Ce complément de matériel, doit-il apparaître dans le descriptif de l'appareil de contrôle ? Pensez-vous qu'il y ait matière à contester cette contravention ?

Par avance, je vous remercie de vos réponses.